



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 1^{er} août 2019

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie par télé-conférence le 1^{er} août 2019 en présence de :

- M. Denis BAVARD, membre associé titulaire ;
- Mme Marie-Claire BOZONNET, membre permanent suppléant, siégeant avec voix délibérative en l'absence de M. François MITTEAULT ;
- M. Olivier MAQUAIRE, membre associé titulaire ;
- M. Michel VUILLOT, membre permanent suppléant, siégeant avec voix délibérative et présidant la séance, en l'absence de Mme Corinne ETAIX.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 23 mai 2019 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, de déléguer sa compétence à statuer comme suit :

Avis sur plans programmes :

- 3214 – Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Terre d'Auge (Calvados) : délégation donnée à M. François MITTEAULT, avec échéance au 23 octobre 2019.

Décisions de cas par cas :

- 3224 – Modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Bagnoles-de-l'Orne (Orne) : délégation donnée à M. François MITTEAULT, avec échéance au 25 septembre 2019 ;
- 3225 – Révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de Bagnoles-de-l'Orne (Orne) : délégation donnée à M. François MITTEAULT, avec échéance au 22 septembre 2019 ;
- 3229 – Modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Graye-sur-Mer (Calvados) : délégation donnée à Mme Corinne ETAIX, avec échéance au 23 septembre 2019.

Pour la mission régionale
d'autorité environnementale de Normandie,
sa Présidente

Corinne ETAIX